

## **Le Malawi et plusieurs autres membres de la SADC s'insurgent contre le protocole d'accord signé entre le Secrétariat Exécutif de cette organisation et le «polisario»**

À l'initiative de l'Afrique du Sud, le Secrétariat Exécutif de la SADC, une Communauté économique régionale (REC) composée de 16 États membres, a signé, le 2 avril 2025, un «protocole d'accord » avec la prétendue « rasd » des séparatistes, sans informer ni obtenir l'approbation préalable des États membres de la SADC.

En effet, cette action illégitime du Secrétaire Exécutif, n'a pas manqué de soulever une vague de contestations parmi plusieurs pays membres de la SADC.

A cet égard, plusieurs États ont exprimé leur indignation et réagi officiellement avec vigueur pour dénoncer la signature illégitime effectuée par le Secrétaire Exécutif en leur nom. Parmi ces pays figurent les États amis du Maroc membres de la SADC qui ne reconnaissent pas l'entité avaient ouvert leurs Consulats Généraux respectifs à Laâyoune ou à Dakhla, tels que les Comores, Eswatini, la RDC, la Zambie, et le Malawi.

Une organisation, dont la moitié des membres ne reconnaît pas l'entité fantoche (Comores, Eswatini, Madagascar, Malawi, RDC, Seychelles, Zambie), ne peut procéder à la signature de tout instrument avec cette entité non reconnue et extérieure, en violation des dispositions du Traité et de la Charte de la SADC, ainsi que des Décisions du Sommet de la SADC qui n'ont jamais autorisé, ou mandaté, cette organisation à signer des instruments avec cette entité fictive.

Le Malawi s'est rapidement joint aux autres pays membres de la SADC pour dénoncer officiellement la manœuvre du Secrétaire Exécutif de la SADC, exprimant leur mécontentement et désapprobation par note verbale.

Dans ce contexte, le Ministère des Affaires Etrangères malawite a émis une Note verbale dans laquelle il « précise que le Malawi ne reconnaît pas ledit protocole d'accord entre la SADC et la RASD comme un engagement contraignant et, par conséquent, la République du Malawi n'est aucunement tenue de se conformer à ses dispositions ».

Par le biais de la même Note Verbale, le Malawi « réaffirme avec fermeté son soutien inébranlable au Plan d'autonomie comme solution pragmatique au différend

» régional autour du Sahara marocain.

À l'instar de nombreux États refusant désormais de cautionner les faits accomplis et les manipulations, le Malawi exprime avec la plus grande clarté, particulièrement à l'adresse de l'Afrique du Sud, son ferme soutien à l'intégrité territoriale du Maroc. Il réitère par ailleurs son rejet catégorique des velléités déstabilisatrices des groupes séparatistes, activement soutenus par l'Algérie et instrumentalisés par l'Afrique du Sud.

La réaction du Malawi marque une véritable révolution, en s'affranchissant de l'influence sud-africaine et de la pression algérienne.

Choisir la justice et être du bon côté de l'histoire est un acte courageux, que le Malawi a adopté avec conviction. D'autres pays en Afrique australe et sur le continent suivent également cette démarche.

L'élan de soutien international impulsé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste s'étend à travers l'Afrique et le monde.